



Bulletin d'inscription aux formations (Utiliser un bulletin par stage et par stagiaire)

À retourner accompagné de votre règlement à :

Concept Sécurité Formation – 28 A Rue Lamartine 13700 Marignane
ou par E-mail contact@conceptsecurite-formation.fr

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription

Nom : Prénom :
Fonction : Service :
E-mail :

Entreprise ou organisme :

Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Responsable de Formation : E-mail :
Personne chargée du dossier : E-mail :
N° Siret : Code APE/NAF :

Stage :

Titre :
Session du :

FACTURATION (si différente) à remplir impérativement au moment de l'inscription :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville :
Nom du Correspondant :
Téléphone :

TARIF :

Sauveteur Secouriste du travail : **170 € HT** soit 203,32 € TTC / personne.
Recyclage SST : **100 € HT** soit 119,60 € TTC / personne.
Habilitation électrique personnel non électricien : **120 € HT** soit 143,52 € TTC / personne.
Autres :

Identification de l'organisme collecteur (facultatif) :

Organisme paritaire collecteur agréé :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Fax :
Email :
Montant de la prise en charge par l'Opca (mention obligatoire) :
Nom et coordonnées du correspondant formation (mention obligatoire) :

« Extrait des conditions générales de ventes de prestations de formation »

Lu et approuvé
Date, cachet et signature

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des stages
telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part,
feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de Concept
Sécurité Formation.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatiques et libertés »,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Conditions générales de vente de prestations de formation

Inscriptions et renseignements

> Préinscriptions

- ☎ par téléphone, (06 63 08 40 37)
 - ✉ par e-mail (contact@conceptsecurite-formation.fr)
 - 🌐 à partir du site web (www.conceptsecurite-formation.fr)
- L'inscription ne devenant définitive qu'à réception de ce formulaire et du paiement.

> Inscriptions

- ✉ par courrier
- ✉ par e-mail (contact@conceptsecurite-formation.fr)

> Confirmations

Concept Sécurité Formation confirme l'inscription, par écrit on E-mail, dès réception du courrier ou de la télécopie.

> Convocations

La convention, à laquelle est joint un programme détaillé, est adressée au signataire de l'inscription, pour transmission au participant, au plus tard deux semaines avant le début du stage.

Dispositions contractuelles

> Convention

Concept Sécurité Formation est habilitée à passer avec les organismes employeurs des conventions de formation permanente au titre de la loi du 16 juillet 1971 dans un cadre intra ou interentreprises.

> Facturation

La facture est établie en fin de formation.

> Désistement ou report d'inscription

En cas d'empêchement, les remplacements par un autre participant sont acceptés à tout moment ; le report est possible sur une autre formation et limité à un seul report. En cas de désistement (confirmé par courrier ou E-mail) 15 jours ouvrés au moins avant le début de la formation, conformément à l'article L 920-9 du code du travail. Concept Sécurité Formation est fondée à facturer les dépenses qu'elle a déjà effectuées ou engagées pour la formation.

Les frais facturés peuvent atteindre la totalité du prix de la formation.

Aucun désistement ne peut intervenir postérieurement au début de la formation.

> Annulation d'une formation

Concept Sécurité Formation se réserve la possibilité d'annuler une formation deux semaines avant la date de son ouverture lorsque le nombre d'inscrits est insuffisant. Concept Sécurité Formation prévient alors les personnes inscrites - ainsi que leur organisme employeur – afin de rechercher ensemble une solution de repli.

> Attestation de formation

L'organisme employeur reçoit, à l'issue de la formation, une attestation certifiant que l'employé a bien suivi les enseignements de la formation à laquelle il était inscrit.

> Attestation de présence

Une attestation de présence journalière, est signée par le participant celle-ci, est adressée à l'organisme employeur.

Propriété intellectuelle

Les intervenants de Concept Sécurité Formation conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur le contenu des formations et sur la documentation fournie aux participants.

Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord écrit des auteurs.